

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Denis Dionne

<https://www.cadre21.org/membres/d5c975bca42f9e0fbfb27ed6>

Date d'obtention : 2021-11-22 19:58:32

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Une excellente pratique d'intervention auprès de jeune qui se retrouvent dans des situations délicates.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Une meilleure distribution des rôles des intervenants et intervenantes au sein de mon établissement scolaire . Une collaboration étroite avec les partenaires extérieurs de l'école.

Un guide de référence pour structurer nos interventions auprès des élèves.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

La protection de leur bien être . Confidentialité des interventions , rassurer les élèves et leur donnant l'information nécessaire à nos interventions .